



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Angoulême, le 31 août 2022

Monsieur le Maire
61, rue de la République
Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Le bourg - (mairie)
Observation : Mises en lumière provisoire
N° de dossier SDEG 16 : 2022 - AE - 0599 - EP

Monsieur le Maire,

Cher [Signature]

Par courrier du 22 juin 2022, vous nous avez informés de votre souhait de bénéficier d'une mise en lumière provisoire dans le cadre de l'opération "Octobre Rose".

Les services du SDEG 16 ont procédé à l'étude de vos besoins. J'ai le plaisir de vous annoncer que le SDEG 16 financera dans la limite de 5 000,00 euros HT ces travaux, le supplément éventuel étant à la charge de votre commune.

Restant à votre disposition, et en espérant que le SDEG 16 ait répondu à votre attente. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Le Président,



Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de la Charente

Eclairages provisoires

Commune de AUSSAC-VADALLE

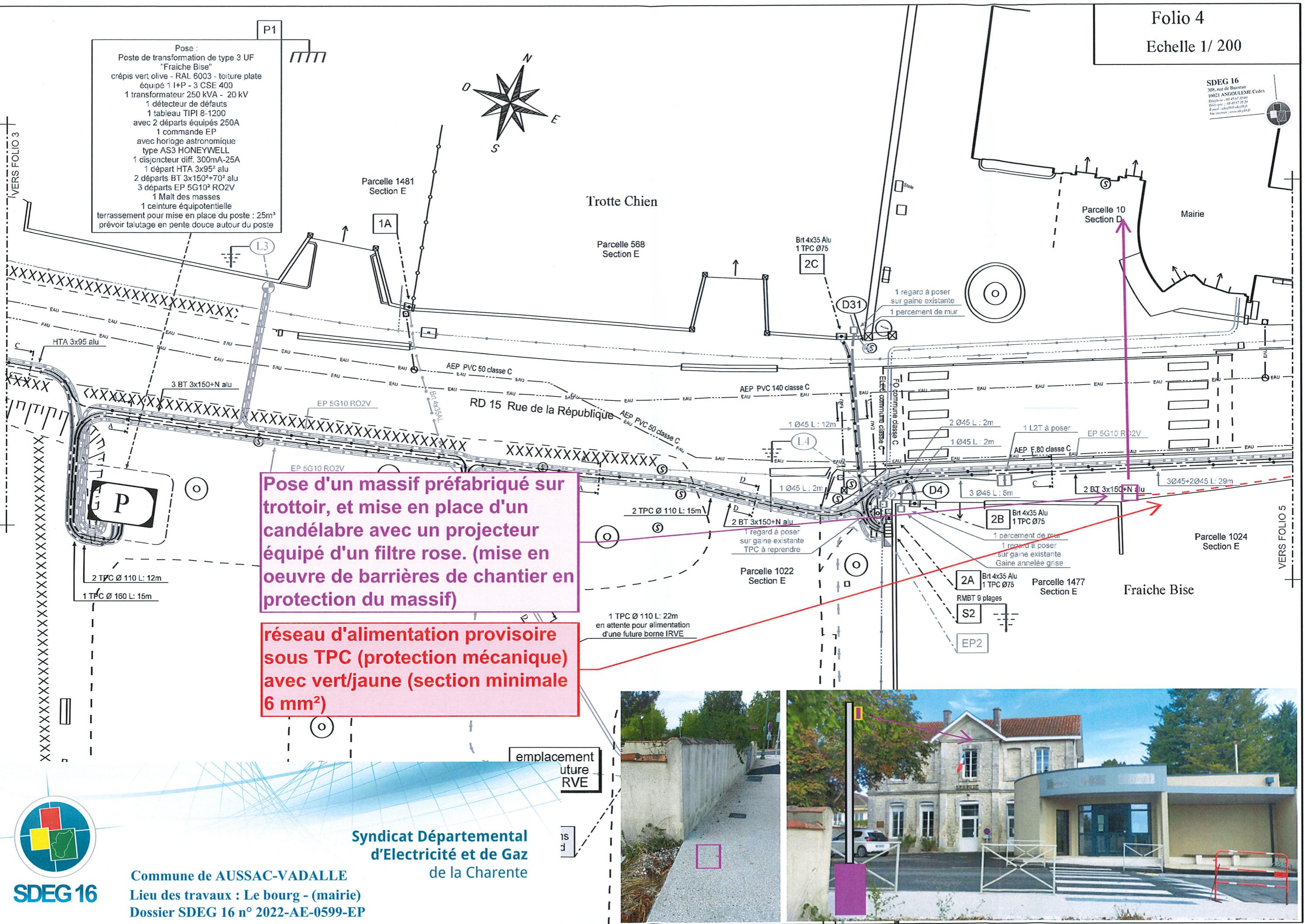
" Octobre rose"

du 1 au 30 octobre 2022

Dossier SDEG 16 n° 2022-AE-0599-EP

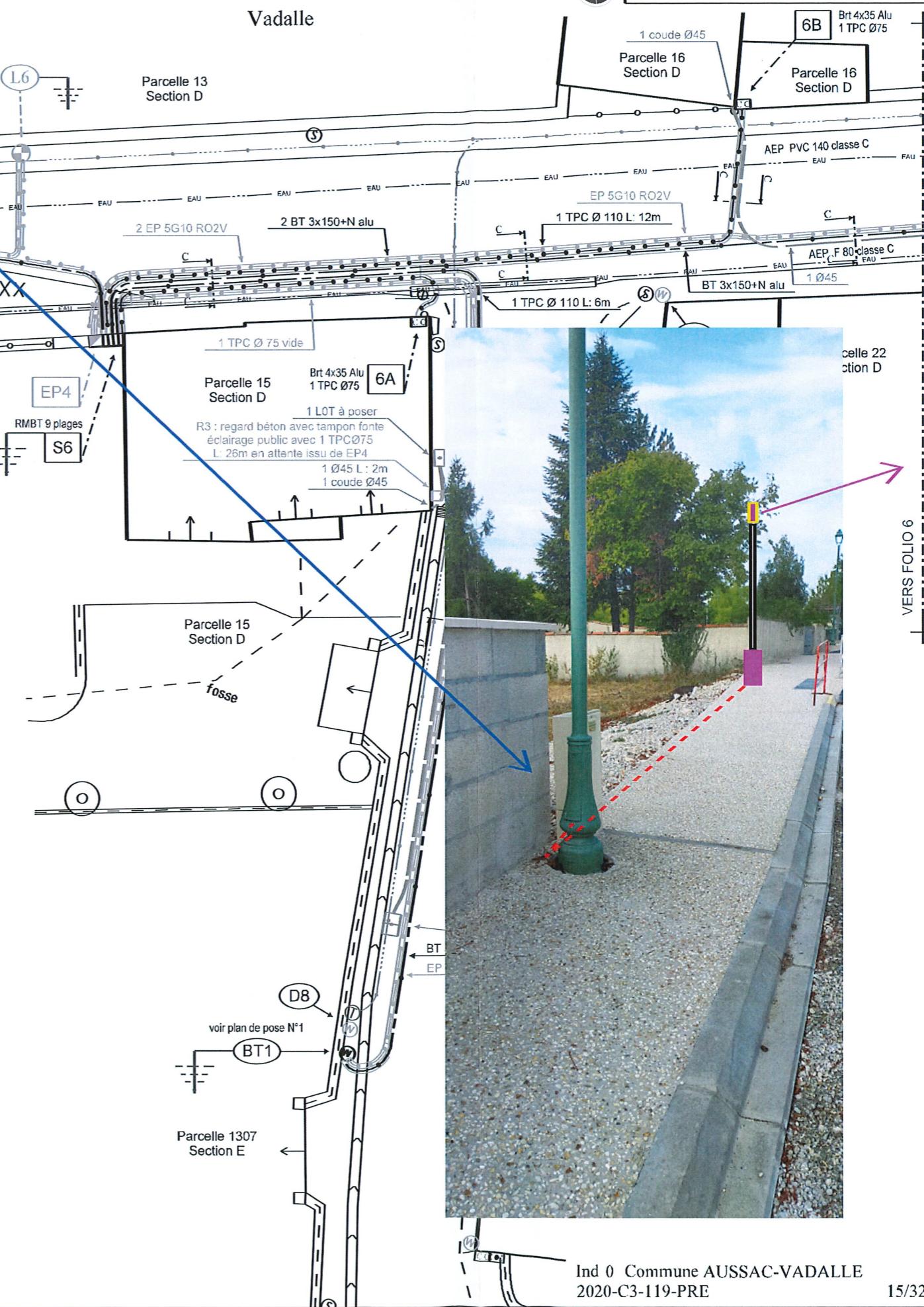
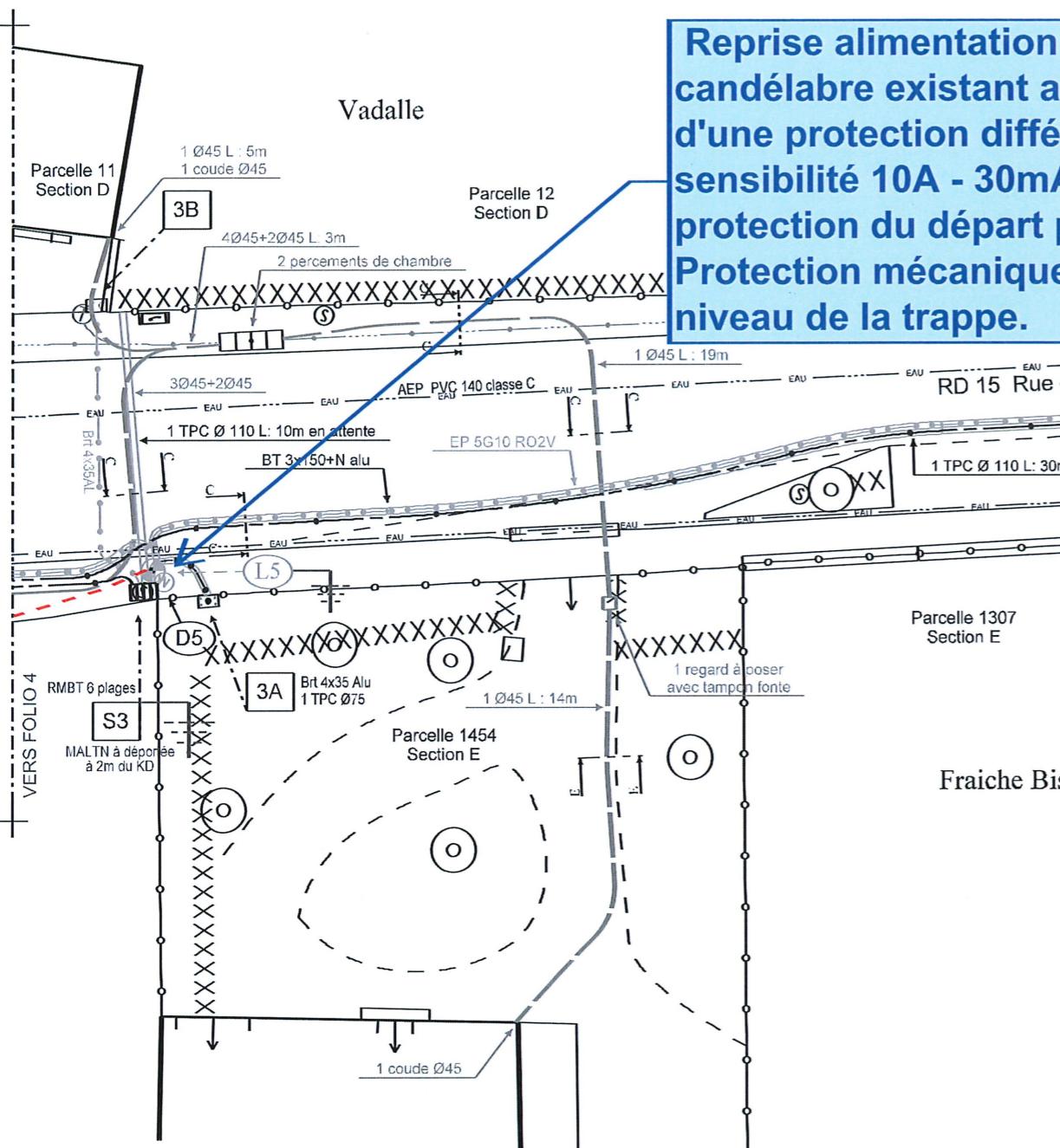
Respect des conditions de la délibération n° 2011311CS0303 du Comité Syndical du 7 novembre 2011

	Oui	Non	Observations
1. Eclairage provisoire 3 fois tous les 5 ans décomptés à partir de la 1ère opération	X		1ère manifestation
2. Demande de la Collectivité au moins 2 mois avant la date de la manifestation	X		Courrier du 22 juin 2022
3. Durée de la manifestation inférieure à 2 mois consécutifs	X		1 mois
4. Financement du SDEG 16 est limité à 5 000,00 € HT	X		1 533,38 € HT
5. L'opération concerne de l'éclairage	X		Pose d'un mât avec un projecteur équipé d'un filtre rose et raccordement de l'installation sur le réseau éclairage public à proximité.
Observations éventuelles			



SDEG 16
36100 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
Email : sdeg16@wanadoo.fr
Site Internet : www.sdeg16.fr

Reprise alimentation dans candélabre existant avec ajout d'une protection différentielle haute sensibilité 10A - 30mA pour protection du départ provisoire Protection mécanique à assurer au niveau de la trappe.



SDEG 16

Commune de AUSSAC-VADALLE
Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)
Dossier SDEG 16 n° 2022-AE-0599-EP

Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente